Les soutiens reçus par le réseau des CREAI,
Suite à son alerte auprès des partenaires – Juin 2012

I. CNCPH, 20 juin

Lionel DENIAU, AIRE

Il importe que le CNCPH soutienne les CREAI en tant qu'organisation intermédiaire entre les acteurs sur le territoire.

Il est essentiel que les textes qui régissent les CREAI (l'arrêté de 64) soient modernisés.

Jean-François RAVAUD, MSSH

La recherche académique s'inquiète des menaces qui pèsent sur les CREAI. Ceux-ci, en tant qu'effecteur de recherche appliquée, sont complémentaires de la recherche académique, notamment du fait de leur connaissance du territoire.

L'organisation territoriale, dans sa dimension d'observation, est globalement à repenser, et les CREAI y occupent une place importante.

Le groupe de travail du CNCPH sur la recherche va rajouter des éléments sur la place des CREAI, dans sa contribution au rapport de fin de mandature du CNCPH

Emmanuel GUICHARDEZ, FSU

Il importe de sauvegarder la dimension transversale des actions portées par les CREAI, ce que personne d'autre ne sait faire.

M. LE BOITEUX, Fédération des PEP

Les CREAI sont essentiels dans l'accompagnement des établissements et services sur les pratiques professionnelles et le changement ; exemple : l'outil PERICLES

Johann PRIOU, UNIOPSS

Le réseau UNIOPSS est très attaché à la poursuite des missions des CREAI. Les CREAI et les URIOPSS ne sont pas concurrents, mais complémentaires, avec des missions différentes, et il est important que les établissements et services aient les moyens de cotiser aussi bien aux URIOPSS qu'aux CREAI.

Mme CLUZEL, FNASERPH

Les CREAI sont une ressource essentielle pour les ARS

Pierre LAHALLE-GRAVIER, CISS Lorraine

La gravité de la disparition d'un CREAI en région

Aliette GAMBRELLE, CLAPEHA, s'est exprimée pour soutenir les CREAI lors de son intervention en commission permanente

II. Courriers et courriels

ANCRA, Courrier adressé à Marisol Touraine, 25 juin 2012

«… les CREAI constituent au plan régional comme au plan national des carrefours irremplaçables des acteurs du champ social, médico-social, sanitaire, associatif ; ils soutiennent ainsi l'émergence de réponses innovantes et qualitatives.

L'ANCRA tient à exprimer sa plus vive inquiétude face à cette menace et demande aux pouvoirs publics de veiller à la préservation de cet outil précieux, dont l'évolution que nous comprenons doit être accompagnée des garanties de perennité… ».

ANECAMSP, Courrier 25 juin 2012

L'ANECAMSP ne peut que défendre votre institution qui a grandement participé au repérage des besoins et à l'étude des réponses du monde associatif et a toujours été moteur de l'élaboration des politiques publiques. Vous avez grandement accompagné les grands moments de notre secteur depuis la mise en place des annexes jusqu'à celle des ARS.

Vous avez guidé pour certains la démarche d'autoévaluation par le référentiel Périclès et pour tous nos CAMSP vous avez été choisi par la CNSA lors de l'enquête qualitative de 2010. Votre connaissance du secteur et la pertinence de vos équipes des CREAI ont permis à cette étude d'être un réel outil pour l'action précoce.

Aussi, nous sommes unanimes à soutenir la poursuite de vos actions par des financements qui le permettent. Notre secteur, comme d'autres hors du champ du handicap, aurait beaucoup à perdre si nous ne pouvions compter sur vos engagements et la pertinence de vos travaux.

Thierry CABRITA, délégué Handicap à la Croix-Rouge, 15 juin 2012, interview ASH

Au sein des différentes régions où ils sont présents et actifs les CREAI sont de vrais partenaires pour nos établissements. Ils sont, là où ils fonctionnent, des lieux de réflexion et d'expertise pour l'amélioration de nos pratiques et de l'accompagnement des personnes qui nous sont confiées. Ils sont également, par leur neutralité, des partenaires capables d'interpeller tant les associations que les autorités de

contrôle sur les besoins et les manques dans nos dispositifs. Leur travail a permis également de favoriser le lien entre différentes associations, au-delà de leurs différences légitimes, autour de réflexions et de travaux en réseau centrés sur la personne accompagnée.

Leur disparition, si elle était confirmée, amputerait l'ensemble du secteur médico-social d'une expertise et d'une compétence indépendante qui n'a pas son équivalent aujourd'hui dans le paysage médico-social.

Rachel BOULENGER-DUMAS, présidente de l'ADAPEI 78, 15 juin 2012, interview ASH

Quand je pense à tous les rapports de grande qualité qu'ils produisent et qui restent dans les tiroirs, on est en droit de s'interroger ; Le CREAI Ile-de-France avait réalisé à la demande du conseil régional une étude sur deux ans sur les parcours de scolarisation et de formation des jeunes en difficulté. Ce rapport très pertinent donnait le mode d'emploi pour y remédier. J'ai été très étonnée que l'inspection académique ne soit pas au courant de ce travail. Pourquoi les autorités de tutelle ne se servent-elles pas davantage de ces outils qui offrent un véritable appui technique ? Ce serait un gâchis de les éliminer.

Marie-Claude BARROCHE, présidente d'AGAPSY, courriel, 17 juin 2012

Courrier de soutien en cours de validation par le CA d'AGAPSY, et proposé à la co-signature des Croix-Marine

Pascale ROUSSEL, professeur à l'EHESP, 15 juin 2012, interview ASH

Ce serait « une aberration tant sur le plan financier que sur le plan de la qualité de l'accompagnement et celui de la connaissance sur les questions sociales ».

Catherine BARRAL, Marie CUENOT, Pascale ROUSSEL et Dominique VELCHE, Professeurs à l'EHESP, courriel, 29 juin 2012

Nous avons eu l'occasion de collaborer régulièrement avec différents CREAI. Dispositifs d'observation, d'accompagnement et d'étude de qualité, ils constituent une interface efficace et indispensable entre les niveaux local et national, un lien avec les Agences Régionales de Santé et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées sans équivalent en France. L'expérience et la connaissance capitalisée sont des acquis précieux pour les différents acteurs en charge de la mise en œuvre des politiques publiques sur l'ensemble du territoire national ; leur apport est essentiel pour faire face aux exigences d'un champ social et médico-social en nécessaire évolution, en particulier ceux liés à l'appropriation du GEVA (Guide d'évaluation multidimensionnelle des besoins de compensation des personnes handicapées) par les MDPH et au suivi de l'application de la Convention des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées au niveau territorial.

L'ensemble des activités de l'ancien CTNERHI, y compris celles du CCOMS, contribuent désormais utilement à l'EHESP. Il nous paraît également nécessaire d'éviter la disparition des activités des CREAI. Celle-ci serait très dommageable pour les salariés, mais aussi pour l'ensemble du secteur médico-social, et rapidement coûteuse ; les économies réalisées dans un premier temps, étant rapidement compensées, et au-delà, par une moindre efficacité des actions engagées sur les terrains sur lesquels les CREAI interviennent régulièrement.

Patrick HERVE, DG APOGEI 94, courriel, 8 juin 2012

Je reste persuadé que l'expertise des CREAIs, non seulement ne doit pas disparaître mais doit retrouver sa place au cœur des dispositifs régionaux.

Maurice BECCARI, DG FISAF, courriel de soutien, 8 juin 2012